

## Conseil Municipal du 20 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2018

Présents : M. MENARD - Mme BLONDEAU - M. PEREON - M. PRENANT - M. DESHAYES -- M. PIGOREAU – M. JUMERT – M. ERMISSE

Absents excusés : Mme PAGANUCCI (pouvoir à Mme BLONDEAU) - M. ADAM (pouvoir M. PRENANT) - Mme MÉRAUD (pouvoir M. PIGOREAU) - M. HEBERT (pouvoir à M. MÉNARD)

Absente excusée : Mme FERNANDES-PENTEADO

Absente : Mme LETANT - Mme BEAUCHEMIN

Secrétaire de séance : Madame BLONDEAU

*Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité*

### **1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance**

Le compte-rendu de réunion du 15 juin 2018 est adopté.

### **2. Aménagement cœur de village**

Monsieur MÉNARD présente les orientations décidées par la commission concernant le plan lumière, le mobilier et les espaces végétalisés.

La commission « cœur de village » a décidé de retenir :

#### **\* éclairage :**

- l'éclairage en pied de mur (à l'extérieur) pour l'église. La porte principale et les portes des deux chapelles seront éclairées de l'extérieur pour être mises en valeur,
- le fronton de l'église est éclairé à partir du mat qui se trouve en face de l'église,
- les deux mâts installés sur la place seront des mâts aiguille, (mâts plus élancés que ceux installés sur la place de Montoire).
  - le mât qui éclairera la mairie sera décentré au maximum pour ne pas masquer la façade,
  - le mât placé sur le bas de la place permettra notamment l'éclairage du parking.

#### **\* mobilier**

- Suite à une proposition du bureau d'études, un partenariat sera mis en place avec l'école du paysage de Blois pour la conception du mobilier urbain (tables, bancs, sièges) qui pourra être réalisé par le lycée professionnel Ampère ou le CFA, en bois et/ou en métal,
- Les portes vélos et les poubelles seront achetés séparément. Les portes vélos seront en fer plat.

#### **\* toilettes**

Les toilettes avec accessibilité handicapés n'étaient pas prévues dans le projet. Toutefois, le porche et les WC existants seront refaits en intégrant un WC accessible aux personnes à mobilité réduite, sous le porche existant ; le WC actuel sera transformé pour servir en local de stockage du matériel nécessaire à l'entretien des espaces verts situés à proximité.

#### **\* plantes en pied de murs**

SATIVA proposera une palette végétale large et illustrée. La commune concertera les habitants concernés pour leur proposer de choisir et de réaliser leurs plantations s'ils le souhaitent (choix au sein de la liste). Une réunion de concertation sera organisée avec les habitants, à l'automne.

#### **○ Permis d'aménager**

Le permis d'aménager a été déposé, début juillet.

### ○ **Information ABF et DRAC**

L'architecte des bâtiments de France a émis un avis favorable, lors de la rencontre avec le bureau d'études et le maire, en émettant seulement quelques réserves. L'avis définitif est en attente (NDLR : la mairie a reçu l'accord de l'architecte des bâtiments de France, avec une seule observation : « *pour une meilleure intégration du projet, il serait souhaitable que le mat aiguille, entre l'église et la mairie, soit au maximum rapproché de la voirie* »).

Lors de la visite de la DRAC, l'ingénieur d'études a apprécié le projet et souhaite connaître l'implantation des nouveaux réseaux et des nouvelles tranchées.

La réponse définitive de la DRAC est attendue pour mi-août.

### ○ **Préparation du dossier de consultation des entreprises**

Le bureau d'études SATIVA prépare le dossier de consultation des entreprises (DCE) et va lancer la consultation des entreprises fin août/début septembre. Le DCE porte sur l'ensemble du projet allant de 2018 à 2021. Il n'est pas certain que les travaux commencent en 2018.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une subvention de 200.000 € a été attribuée au titre de la DETR. Il a remercié le sous-préfet qui a appuyé notre dossier. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la décision gouvernementale pour l'amélioration des centres bourg.

Par ailleurs, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la région via le syndicat mixte du pays vendômois ; 200.000 euros sont espérés.

Il reste à recouvrer la somme de 38 000 € au titre du contrat de ruralité.

Sous réserve de l'accord par la région, le projet pourrait être financé à concurrence de 40 à 45 %.

Monsieur MÉNARD rappelle que près de 118 000 € ont été accordés pour l'aménagement de l'avenue du Petit Thouars, soit 45 % des travaux.

L'emprunt n'a pas encore été débloqué, à ce jour. Il sera débloqué début août.

### **3. Festillésime 2019**

Monsieur MÉNARD rappelle qu'il s'agit d'un dispositif d'aide à la programmation de spectacle vivant en milieu rural destiné aux communes et associations qui programment des artistes professionnels dans les communes du Loir-et-Cher sauf à Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay. Ce dispositif comprend :

- une subvention équivalente à 60 % du cachet artistique, versée à l'organisateur ;
- un accompagnement par l'équipe de la direction Culture du Conseil départemental (information, conseils... ) ;
- des supports de communication (affiches ou flyers) ;
- l'annonce de la programmation dans l'agenda du site [www.culture41.fr](http://www.culture41.fr)

En l'absence de Madame PAGANUCCI, Monsieur le Maire présente le projet de programmation dans le cadre de Festillésime 2019 :

- Théâtre Ana : cf en mars 2019, soit samedi soir ou dimanche après-midi, 2 500 €
- Musique : Big Yazz Explosion , deuxième quinzaine de novembre, 1 680 €

Le conseil municipal approuve cette programmation et décide d'appliquer les tarifs suivants :

- tarif plein : 12 €;
- tarif réduit (chômeurs, étudiants, handicapés) : 6 €

La demande de subventions doit être déposée au plus tard le 15 septembre 2018, pour la programmation 2019.

### **4. Logements sociaux** : proposition de vente

Lors de la séance de conseil du 18 mai 2018, Monsieur le Maire a présenté le projet de la société Immobilière Centre Loire (ex. 3 F) , gestionnaire des logements de la Fuye, qui a fait part de son intention de vendre des logements avec priorité pour les occupants. Le Préfet a émis un avis favorable à cette mise en vente.

Les locataires sont prioritaires pour l'achat de leur logement. En cas de refus d'achat, la loi prévoit qu'ils restent locataires dans leur logement actuel.

Monsieur MÉNARD a rencontré Monsieur DIOUF, responsable du pôle développement, promotion et réhabilitation de la société Immobilière Centre Loire qui a rappelé que la commune n'avait pas

d'obligation (pas de quotas) en matière de logements sociaux. En cas de vente, la société a une obligation de reconstruire sur le territoire. A ce jour, la forte pression porte sur des logements de type 3.

Le conseil municipal, à 11 voix pour et une voix contre, émet un avis favorable à la vente de ces logements.

Monsieur DIOUF va examiner l'ensemble des terrains réservés au plan local d'urbanisme pour la construction de logements sociaux ainsi que les dents creuses. Il doit présenter une nouvelle proposition de création de logements à proximité du parking de l'Artésienne. Monsieur MÉNARD va rencontrer le préfet pour évoquer les fouilles archéologiques prescrites qui ont, jusqu'alors, bloqué la mise en œuvre de ce projet.

Concernant le terrain à proximité du parking de l'Artésienne, Monsieur JUMERT rappelle qu'il préférerait l'installation d'un lieu d'accueil pour les enfants.

Par ailleurs, la société Immobilière Centre Loire va étudier une proposition de réhabilitation du logement appartenant au CCAS, 19 rue Besnard Ferron.

Monsieur DIOUF a également fait part des possibilités de financement pour la construction de logements sociaux, dans le cadre de l'aménagement du cœur de village. Une nouvelle rencontre avec Monsieur DIOUF est prévue courant septembre.

#### **5. TENNIS : convention d'occupation**

Suite à la réfection des deux terrains de tennis, le conseil autorise le maire à signer la nouvelle convention avec le club utilisateur.

L'inauguration des nouveaux terrains de tennis a eu lieu le 7 juillet 2018. Une démonstration d'handitennis (avec fauteuil) a été faite ; le président du club et le maire ont fait quelques échanges en fauteuil.

#### **6. Affaires diverses**

##### *- fonctionnement du plan d'eau*

Suite aux dysfonctionnements sur l'entretien du plan d'eau, Monsieur MÉNARD fait part des conclusions de la réunion qui s'est tenue, à la mairie de Villiers-sur-Loir, en présence de Monsieur Pascal BRINDEAU et des trois directeurs de CATV concernés (environnement – espaces verts, service à la population et gestionnaire du plan d'eau).

L'organisation est désormais la suivante :

- la direction de l'environnement et des espaces verts (service ville de Vendôme) va encadrer, d'un point de vue fonctionnel, l'agent d'entretien attaché au site, ce qui facilitera son travail et assurera une plus grande sécurité de l'agent. Cette direction veillera également à la propreté du site. Les moyens matériels de la ville de Vendôme seront également mis à disposition.

Pendant la période estivale, l'entretien des sanitaires et la collecte des poubelles seront assurés par l'agent pendant la semaine, et le gestionnaire de la buvette est chargé d'assurer ces missions pendant le week-end.

D'un point de vue hiérarchique, l'agent d'entretien reste rattaché à la direction des sports (service communautaire).

L'éducatrice sportive est également rattachée à la direction des sports, pour tout ce qui concerne les activités sportives, notamment les interventions dans les écoles.

En revanche, l'éducatrice sportive est sous l'autorité du directeur général adjoint en charge du plan d'eau pour toutes les activités pratiquées sur le site.

Les barrières et les clôtures vont être changées.

Monsieur JUMERT demande que l'accès pompiers soit remis.

Depuis le 16 juillet 2018, la gendarmerie procède à la verbalisation pour non-respect de l'interdiction de stationner.

##### *- entretien cimetière*

Depuis 2014, la commune n'utilise plus de pesticides pour l'entretien du cimetière. Il en résulte une augmentation de la végétation ce qui augmente le travail d'entretien. Certains administrés se plaignent de l'état du cimetière. Il est décidé de ne pas réintroduire de pesticides contrairement à la pratique de plusieurs communes environnantes.

##### *- Informations diverses*

- Monsieur DESHAYES demande que l'orme qui pousse rue de la Garelière soit coupé.

- la réfection de la toiture de l'église est terminée.
- la trappe pour la descente de la cloche et la montée de la nouvelle est prête ; des étais sont installés ce qui explique que la cloche de l'église ne sonne plus pour des raisons de sécurité, et ce, jusqu'à l'installation de la nouvelle cloche, le 2 septembre.
  
- Coupure d'électricité : lors de la coupure d'électricité intervenue le mardi 3 juillet, les commerçants non informés au préalable ont subi un préjudice. Monsieur MÉNARD a fait le nécessaire auprès d'ENEDIS et rencontré les commerçants individuellement. Monsieur MÉNARD a remis l'ensemble des courriels reçus à la mairie, à chaque commerçant pour leur permettre d'obtenir une indemnisation.
- Fête de la Saint-Gilles 2018 : les dépliants pour la Saint-Gilles vont être distribués fin juillet / début août. Les élus qui peuvent assurer cette distribution sont invités à se faire connaître auprès de la mairie.
  
- Une championne dans la commune : Pauline LANDRON a été sacrée championne d'Europe en triathlon, le 20 juillet 2018, en Estonie. La commune souhaite organiser une réception à l'Artésienne, lors de son retour (à partir du 20 août), en partenariat avec l'USV TRIATHLON.
  
- Aménagement piste cyclable, avenue du Petit Thouars  
Les travaux avancent normalement.  
La direction de l'environnement et des espaces verts de Vendôme a été sollicitée pour accompagner la commune dans les plantations des espaces verts.
  
- Valdem : le syndicat va proposer l'implantation pour le regroupement des bacs de collecte.
  
- Compteur d'eau : la commune a constaté une nouvelle fois un dysfonctionnement au niveau du compteur posé chez un administré pour lequel il y a eu une plainte en septembre 2015. En effet, une consommation de 20 m<sup>3</sup> a été enregistrée entre novembre 2017 et mai 2018 et une consommation nulle entre mai 2018 et début juillet 2018. Le compteur d'eau sera changé une nouvelle fois.  
Le conseil décide de facturer sur l'année (novembre 2017 à octobre 2018), l'équivalent de la consommation moyenne des trois dernières années.

*La séance est levée à 22h40.*